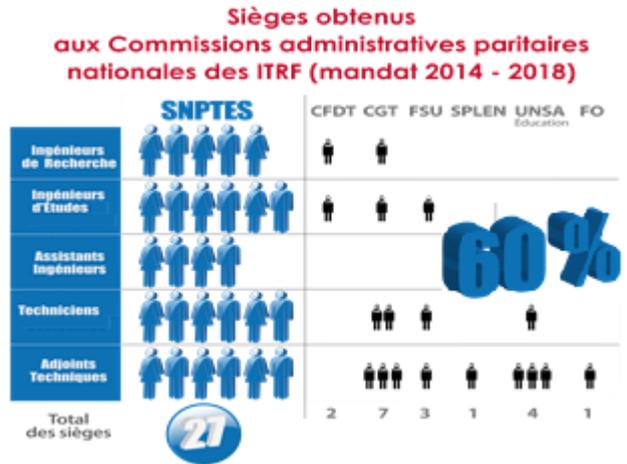


Scrutin CPE groupe 1 du 13 mars 2018 (ITRF et Personnels Sociaux et de Santé)

- Le SNPTES, syndicat majoritaire dans l'enseignement supérieur (CAPA et CAPN), pour défendre vos intérêts à tous les niveaux, du local au national.
- Le refus d'une gestion des carrières basée sur de simples barèmes et *les « faits du prince »* ; la reconnaissance *avant tout* de la valeur professionnelle.
- Des élus qui siégeront animés du seul souci de la défense des intérêts des collègues.



Nos candidats :

Catégorie A

REVEILLE Anne (élue CPE)

VERNEX-LOSET Lionel

GIRARDET Jean-Michel (élu CPE)

THIERY Joëlle

DEMEURIE Franck

MANGAVEL Cécile

Catégorie B

FAURE-CATTELOIN Delphine

LONGEAUX Chantal (élue CPE)

FRANÇAIS Olivier (élu CPE)

CARREGA Serge (élu CPE)

NAUDIN Claude

DESVIGNES Céline

Catégorie C

RUHLMANN Carole (élue CPE)

GRANDGIRARD Audrey

VAUCLAIRE Alexandra

VILLAUME Stéphane

ZOUA Latifa

SANTILLI David

La Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) est une conquête pour les BIATSS de l'enseignement supérieur à laquelle le SNPTES a largement contribué ! **Dans le contexte de l'autonomie des Universités et du RIFSEEP, la CPE a un rôle accru dans la gestion des dossiers individuels des personnels de l'Université de Lorraine** (carrière, mutation...). Des élus qui vous représentent aussi en Commission de Réforme.

La CPE est compétente sur des questions d'ordre individuel :

- les propositions de refus de titularisation (renouvellement de stage ou fin de fonction) ;
- les inscriptions sur la liste d'aptitude (promotion au corps supérieur) ;
- les inscriptions sur un tableau d'avancement (promotion au grade supérieur) ;
- toutes les questions relatives à la mobilité (réintégrations, mutations internes et externes, détachements, intégrations).

La CPE est également consultée, à la demande du fonctionnaire intéressé, sur :

- un litige relatif aux conditions d'exercice du temps partiel ou une décision refusant l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel ;

- un refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue ;
- un recours relatif au compte-rendu de l'entretien professionnel.

Y siègent des représentants de l'Administration désignés par le Président de l'Université de Lorraine et vos représentants que vous élirez pour trois ans.

Le SNPTES demande que la CPE soit consultée pour toutes contestations individuelles concernant le nouveau système de prime RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Notre représentativité :

- Nous sommes largement **majoritaires dans les CAPN et les CAPA.**
- Nous mettons à votre service un réseau **d'élus compétents, formés et communiquant entre les différents niveaux de consultation** : établissements (les CPE), académique (les CAPA), national (les CAPN).
- Au niveau de l'UL, c'est **vous** qui, par votre vote en faveur du SNPTES, nous donnerez notre représentativité et les moyens de vous défendre.

Nous nous engageons à :

- **Nous investir rigoureusement** dans l'examen et le classement des dossiers de promotion, en étant conscients des responsabilités qui sont les nôtres et particulièrement attentifs aux conditions d'établissement des dossiers individuels, afin d'assurer un **traitement équitable pour tous.**
- **Défendre l'ENSEMBLE DES PERSONNELS ITRF, Sociaux et de Santé (Cat C, B et A)** de l'Université de Lorraine en CPE et en Commission de Réforme.
- Etre **attentifs à l'ensemble des dossiers** (le groupe 1 représente plus de 1480 personnels à l'Université de Lorraine) et **rendre compte de notre action** à chaque personnel nous sollicitant : n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Voter pour le SNPTES c'est :

- Voter pour des collègues particulièrement sensibles, formés, mobilisés et déterminés pour exercer leur droit d'élu, **sans concession.**
- Refuser une gestion des carrières basée sur **de simples barèmes et les « faits du prince ».**
- Revendiquer une gestion individuelle des carrières basée *avant tout* sur la **reconnaissance de votre valeur professionnelle et sur les acquis de votre expérience professionnelle.**

Le 13 mars 2018 Elections CPE groupe 1 (ITRF et Personnels Sociaux et de Santé)



**VOTEZ et FAITES VOTER
Pour la liste SNPTES**

